

## Réseau Asse et Boiron

# Annexe financière II

## Accueil en Milieu Familial (AMF)

### Politique

### « prioritaire, tarifaire et de subventionnement »

**Le présent document entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Il annule et remplace tout règlement antérieur.

Pour des questions de lisibilité, le présent document utilise le genre masculin pour les différentes personnes ou fonctions mentionnées, sans autre considération.

## Accueil en Milieu Familial (AMF)

L'AEE, par convention, a délégué la gestion de cet accueil à la ville de Nyon. Les modalités de cet accueil sont indiquées dans le document intitulé « Directives et conditions d'accueil AEE » qui se trouve sur notre site internet.

La politique tarifaire du Réseau est établie en fonction du niveau du revenu des parents, comme prescrit par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (art. 29 LAJE).

Les enfants dont les parents sont domiciliés hors Réseau Asse et Boiron ne bénéficient d'aucun subventionnement ni de rabais fratrie, excepté pour les parents domiciliés dans le Réseau de Terre Sainte qui bénéficie d'une convention inter-réseaux.

Les principes de facturation et l'échelle de subventionnement sont détaillés ci-dessous.

### Tableau récapitulatif pour le droit au subventionnement et/ou rabais fratrie (CHF) :

Habitant une commune membre du Réseau Asse et Boiron	Revenu déterminant du ménage (mensuel)	Droit au subventionnement	Droit au subventionnement sur les dépannages	Droit au rabais fratrie, y compris sur les dépannages
Oui	Inférieur à 11'000.-	Oui	Oui	Oui
Oui	Dès 11'001.-	Non	Non	

### Tableau de subventionnement (CHF) :

Revenu déterminant du ménage		% payé par les parents pour un jour	% de subvention à charge de l'AEE	Rabais fratrie
DE	A			
0.-	3'000.-	30 %	70 %	20 %
3'001.-	3'400.-	32 %	68 %	20 %
3'401.-	3'800.-	34 %	66 %	20 %
3'801.-	4'200.-	36 %	64 %	20 %
4'201.-	4'600.-	38 %	62 %	20 %
4'601.-	5'000.-	40 %	60 %	20 %
5'001.-	5'400.-	42 %	58 %	20 %
5'401.-	5'800.-	46 %	54 %	20 %
5'801.-	6'200.-	50 %	50 %	20 %
6'201.-	6'600.-	54 %	46 %	20 %
6'601.-	7'000.-	58 %	42 %	20 %
7'001.-	7'400.-	62 %	38 %	20 %
7'401.-	7'800.-	66 %	34 %	20 %
7'801.-	8'200.-	70 %	30 %	20 %
8'201.-	8'600.-	74 %	26 %	20 %
8'601.-	9'000.-	80 %	20 %	20 %
9'001.-	9'400.-	86 %	14 %	20 %
9'401.-	9'800.-	92 %	8 %	20 %
9'801.-	10'200.-	94 %	6 %	20 %
10'201.-	10'600.-	96 %	4 %	20 %
10'601.-	11'000.-	98 %	2 %	20 %
Dès 11'001.-		100 %	0 %	20 %